

Maître d'ouvrage: CHM



MAMOUDZOU



**Second Hôpital de Combani**  
DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION  
D'UTILITÉ PUBLIQUE " SIMPLIFIÉE "  
ETAT PARCELLAIRE  
**Madame ABDALLAH Sitina**

Ensemble Pour Faire Avancer Mayotte  
Konyo Moja Maore Yiendre Mbeli

INDICATIONS CADASTRALES				MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES		EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m <sup>2</sup> )		Etat civil		Surface (m <sup>2</sup> )	Surface (m <sup>2</sup> )
Titre 1891: PAPANI				<b>Titre N° 1891:</b> Titre N° 1891 propriété dite "PAPANI" dont la contenance est de 89 ares 16 centiares appartient à madame Amina Rachidi, en vertu d'un acte de vente sous seing privé, du 25/11/1981, enregistré au bureau de Mamoudzou le 11/01/1982 au fins de morcellement de la propriété dite "Domaine de Combani" Titre 80 pour céder la nouvelle propriété du présent titre "dépôt vol 3 N°286". <b>La parcelle AP 166:</b> La parcelle AP 166 est issue d'un morcellement du titre 1891, provient d'une acquisition réalisée le 25/11/2081 et d'une réquisition en date du 11/01/1982 "dépôt vol 3 N°286" au profit de madame Amina Rachidi qui a vendu la parcelle à madame Abdallah Sitina acte du 28/06/2022 F 2022P1368.	<b>Madame ABDALLAH SITINA</b> , Née le 05/02/1964 à Combani, Tsingoni ( Mayotte) de nationalité française, sans profession. Demeurant 2 rue du stade Quartier Minadzini - Combani - 97680 TSINGONI. Ayant initialement souscrit un lien matrimonial de droit local avec monsieur BACAR SAID devant la Naib Qadi de Combani sous le régime séparatiste de droit local le 08/02/1985.		4620	0
Village De Combani	AP 166	Terre	4620 m <sup>2</sup>					

Maître d'ouvrage: CHM

MAMOUDZOU



**Second Hôpital de Combani**  
DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION  
D'UTILITÉ PUBLIQUE " SIMPLIFIÉE "  
ETAT PARCELLAIRE  
Monsieur HAFIDHOU BOINALI



Ensemble Pour Faire Avancer Mayotte  
Konyo Moja Maore Yiendre Mbeli

INDICATIONS CADASTRALES				MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)		Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)
Titre 80 : Domaine de Combani				<b>Titre N° 80:</b> Titre N° 80 propriété dite "DOMAINE DE COMBANI" dont la contenance est de 656 hectares 46 ares 62 centiares appartient au CONSEIL DEPARTEMENTALE DE MAYOTTE anciennement COLLECTIVITE DEPARTEMENTALE DE MAYOTTE , pour l'avoir acquis de la société BAMBAA après dissolution de cette société en avril 1991.	<b>Monsieur Hafidhou Boinali</b> , né le 19/09/1949 à Sada de nationalité française, retraité, marié à mme Alphonsine Natacha FRIHAVANANA le 28/12/2007 à Majunga (Madagascar) acte transcrit au consulat général de France à Tananarive sous le n° 2008/00968 le 23/06/2008. Demeurant, quartier Koutrouzatsini 97640 SADA		
Village De Combani	AO 192	Terre	4703 m²	<b>La parcelle AO 192:</b> La parcelle AO 192 est issue de la division de la parcelle AO 4 du 04/11/2020 F 2020P1707 qui elle est issue d'un morcellement du titre 80, provient d'une acquisition réalisée le 13/08/2021 "F°2021P1734" au profit de monsieur HAFIDHOU BOINALI		4703 m²	0
	AO 191	Terre	3000 m²	<b>La parcelle AO 191:</b> La parcelle AO 191 est issue de la division de la parcelle AO 4 du 04/11/2020 F 2020P1707 qui elle est issue d'un morcellement du titre 80, provient d'une acquisition réalisée le 13/08/2021 "F°2021P1734" au profit de monsieur HAFIDHOU BOINALI		3000 m²	0
	AO 215	Terre	819 m²	<b>La parcelle AO 215:</b> La parcelle AO 215 est issue de la division de la parcelle AO 199 du 29/03/2022 F 2022P585 qui est issue de la reunion de parcelles AO 188 à 190 du 04/01/2022 F 2022P43 qui est issue d'un morcellement du titre 80, provient d'une acquisition réalisée le 13/08/2021 "F°2021P1734" au profit de monsieur HAFIDHOU BOINALI		819 m²	0
	AO 214	Terre	820 m²	<b>La parcelle AO 214:</b> La parcelle AO 214 est issue de la division de la parcelle AO 199 du 29/03/2022 F 2022P585 qui est issue de la reunion de parcelles AO 188 à 190 du 04/01/2022 F 2022P43 qui est issue d'un morcellement du titre 80, provient d'une acquisition réalisée le 13/08/2021 "F°2021P1734" au profit de monsieur HAFIDHOU BOINALI		820 m²	0
	AO 216	Terre	372- m²	<b>La parcelle AO 216:</b> La parcelle AO 215 est issue de la division de la parcelle AO 199 du 29/03/2022 F 2022P585 qui est issue de la reunion de parcelles AO 188 à 190 du 04/01/2022 F 2022P43 qui est issue d'un morcellement du titre 80, provient d'une acquisition réalisée le 13/08/2021 "F°2021P1734" au profit de monsieur HAFIDHOU BOINALI		372- m²	0
	AO 218	2 Batis	675 m²	<b>La parcelle AO 218:</b> La parcelle AO 218 est issue de la division de la parcelle AO 199 du 29/03/2022 F 2022P585 qui est issue de la reunion de parcelles AO 188 à 190 du 04/01/2022 F 2022P43 qui est issue d'un morcellement du titre 80, provient d'une acquisition réalisée le 13/08/2021 "F°2021P1734" au profit de monsieur HAFIDHOU BOINALI		675 m²	0
	AO 219	1 Batis	1339 m²	<b>La parcelle AO 219:</b> La parcelle AO 219 est issue de la division de la parcelle AO 199 du 29/03/2022 F 2022P585 qui est issue de la reunion de parcelles AO 188 à 190 du 04/01/2022 F 2022P43 qui est issue d'un morcellement du titre 80, provient d'une acquisition réalisée le 13/08/2021 "F°2021P1734" au profit de monsieur HAFIDHOU BOINALI		1339 m²	0
	AO 217	Terre	500 m²	<b>La parcelle AO 217:</b> La parcelle AO 217 est issue de la division de la parcelle AO 199 du 29/03/2022 F 2022P585 qui est issue de la reunion de parcelles AO 188 à 190 du 04/01/2022 F 2022P43 qui est issue d'un morcellement du titre 80, provient d'une acquisition réalisée le 13/08/2021 "F°2021P1734" au profit de monsieur HAFIDHOU BOINALI		500 m²	0
	AO 220	Terre	825 m²	<b>La parcelle AO 220:</b> La parcelle AO 220 est issue de la division de la parcelle AO 199 du 29/03/2022 F 2022P585 qui est issue de la reunion de parcelles AO 188 à 190 du 04/01/2022 F 2022P43 qui est issue d'un morcellement du titre 80, provient d'une acquisition réalisée le 13/08/2021 "F°2021P1734" au profit de monsieur HAFIDHOU BOINALI		825 m²	0
	AO 221	Terre	825 m²	<b>La parcelle AO 221:</b> La parcelle AO 221 est issue de la division de la parcelle AO 199 du 29/03/2022 F 2022P585 qui est issue de la reunion de parcelles AO 188 à 190 du 04/01/2022 F 2022P43 qui est issue d'un morcellement du titre 80, provient d'une acquisition réalisée le 13/08/2021 "F°2021P1734" au profit de monsieur HAFIDHOU BOINALI		825 m²	0
	AO 222	Terre	825 m²	<b>La parcelle AO 222:</b> La parcelle AO 222 est issue de la division de la parcelle AO 199 du 29/03/2022 F 2022P585 qui est issue de la reunion de parcelles AO 188 à 190 du 04/01/2022 F 2022P43 qui est issue d'un morcellement du titre 80, provient d'une acquisition réalisée le 13/08/2021 "F°2021P1734" au profit de monsieur HAFIDHOU BOINALI		825 m²	0
	AO 230	Terre	13036 m²	<b>La parcelle AO 230:</b> La parcelle AO 230 est issue de la division de la parcelle AO 199 du 29/03/2022 F 2022P585 qui est issue de la reunion de parcelles AO 188 à 190 du 04/01/2022 F 2022P43 qui est issue d'un morcellement du titre 80, provient d'une acquisition réalisée le 13/08/2021 "F°2021P1734" au profit de monsieur HAFIDHOU BOINALI		13036 m²	0
	AO 193	Terre	1000 m²	<b>La parcelle AO 193:</b> La parcelle AO 193 est issue de la division de la parcelle AO 4 du 04/11/2020 F 2020P1707 qui elle est issue d'un morcellement du titre 80, provient d'une acquisition réalisée le 13/08/2021 "F°2021P1734" au profit de monsieur HAFIDHOU BOINALI		1000 m²	0
	AO 224	Terre	1100 m²	<b>La parcelle AO 224:</b> La parcelle AO 224 est issue de la division de la parcelle AO 199 du 29/03/2022 F 2022P585 qui est issue de la reunion de parcelles AO 188 à 190 du 04/01/2022 F 2022P43 qui est issue d'un morcellement du titre 80, provient d'une acquisition réalisée le 13/08/2021 "F°2021P1734" au profit de monsieur HAFIDHOU BOINALI		1100 m²	0
	AO 225	Terre	1000 m²	<b>La parcelle AO 225:</b> La parcelle AO 225 est issue de la division de la parcelle AO 199 du 29/03/2022 F 2022P585 qui est issue de la reunion de parcelles AO 188 à 190 du 04/01/2022 F 2022P43 qui est issue d'un morcellement du titre 80, provient d'une acquisition réalisée le 13/08/2021 "F°2021P1734" au profit de monsieur HAFIDHOU BOINALI		1000 m²	0
	AO 226	Terre	1000 m²	<b>La parcelle AO 226:</b> La parcelle AO 226 est issue de la division de la parcelle AO 199 du 29/03/2022 F 2022P585 qui est issue de la reunion de parcelles AO 188 à 190 du 04/01/2022 F 2022P43 qui est issue d'un morcellement du titre 80, provient d'une acquisition réalisée le 13/08/2021 "F°2021P1734" au profit de monsieur HAFIDHOU BOINALI		1000 m²	0
	AO 227	Terre	1000 m²	<b>La parcelle AO 227:</b> La parcelle AO 227 est issue de la division de la parcelle AO 199 du 29/03/2022 F 2022P585 qui est issue de la reunion de parcelles AO 188 à 190 du 04/01/2022 F 2022P43 qui est issue d'un morcellement du titre 80, provient d'une acquisition réalisée le 13/08/2021 "F°2021P1734" au profit de monsieur HAFIDHOU BOINALI		1000 m²	0
	AO 228	Terre	1000 m²	<b>La parcelle AO 228:</b> La parcelle AO 228 est issue de la division de la parcelle AO 199 du 29/03/2022 F 2022P585 qui est issue de la reunion de parcelles AO 188 à 190 du 04/01/2022 F 2022P43 qui est issue d'un morcellement du titre 80, provient d'une acquisition réalisée le 13/08/2021 "F°2021P1734" au profit de monsieur HAFIDHOU BOINALI		1000 m²	0
	AO 229	Terre	4950 m²	<b>La parcelle AO 229:</b> La parcelle AO 229 est issue de la division de la parcelle AO 199 du 29/03/2022 F 2022P585 qui est issue de la reunion de parcelles AO 188 à 190 du 04/01/2022 F 2022P43 qui est issue d'un morcellement du titre 80, provient d'une acquisition réalisée le 13/08/2021 "F°2021P1734" au profit de monsieur HAFIDHOU BOINALI		4950 m²	0
	AP 226	Terre	756 m²	<b>La parcelle AP 226:</b> La parcelle AP 226 est issue de la division de la parcelle AO 199 du 29/03/2022 F 2022P585 qui est issue d'un morcellement du titre 80, provient d'une acquisition réalisée le 13/08/2021 "F°2021P1734" au profit de monsieur HAFIDHOU BOINALI		756 m²	0
	AP 227	Terre	16000 m²	<b>La parcelle AP 227:</b> La parcelle AP 227 est issue de la division de la parcelle AO 199 du 29/03/2022 F 2022P585 qui est issue d'un morcellement du titre 80, provient d'une acquisition réalisée le 13/08/2021 "F°2021P1734" au profit de monsieur HAFIDHOU BOINALI		16000 m²	0
	AP 228	Terre	6000 m²	<b>La parcelle AP 228:</b> La parcelle AP 228 est issue de la division de la parcelle AO 199 du 29/03/2022 F 2022P585 qui est issue d'un morcellement du titre 80, provient d'une acquisition réalisée le 13/08/2021 "F°2021P1734" au profit de monsieur HAFIDHOU BOINALI		6000 m²	0
	AP 206	Terre	1558 m²	<b>La parcelle AP 206:</b> La parcelle AP 206 est issue de la division de la parcelle AP 9 du 19/10/2020 F 2020P1590 qui elle est issue d'un morcellement du titre 80, provient d'une acquisition réalisée le 13/08/2021 "F°2021P1734" au profit de monsieur HAFIDHOU BOINALI		1558 m²	0
	AP 202	Terre	1001 m²	<b>La parcelle AP 202:</b> La parcelle AP 202 est issue de la division de la parcelle AP 9 du 19/10/2020 F 2020P1590 qui elle est issue d'un morcellement du titre 80, provient d'une acquisition réalisée le 13/08/2021 "F°2021P1734" au profit de monsieur HAFIDHOU BOINALI		1001 m²	0
	AP 203	Terre	1000 m²	<b>La parcelle AP 203:</b> La parcelle AP 203 est issue de la division de la parcelle AP 9 du 19/10/2020 F 2020P1590 qui elle est issue d'un morcellement du titre 80, provient d'une acquisition réalisée le 13/08/2021 "F°2021P1734" au profit de monsieur HAFIDHOU BOINALI		1000 m²	0
	AP 204	Terre	1211 m²	<b>La parcelle AP 204:</b> La parcelle AP 204 est issue de la division de la parcelle AP 9 du 19/10/2020 F 2020P1590 qui elle est issue d'un morcellement du titre 80, provient d'une acquisition réalisée le 13/08/2021 "F°2021P1734" au profit de monsieur HAFIDHOU BOINALI		1211 m²	0
	AP 8	Terre	1028 m²	<b>La parcelle AP 8:</b> La parcelle AP 8 est issue d'un morcellement du titre 80, provient d'une acquisition réalisée le 13/08/2021 "F°2021P1734" au profit de monsieur HAFIDHOU BOINALI		1028 m²	0
	AO 223	Terre	11 m²	<b>La parcelle AO 223:</b> La parcelle AO 223 est issue de la division de la parcelle AO 199 du 29/03/2022 F 2022P585 qui est issue de la reunion de parcelles AO 188 à 190 du 04/01/2022 F 2022P43 qui est issue d'un morcellement du titre 80, provient d'une acquisition réalisée le 13/08/2021 "F°2021P1734" au profit de monsieur HAFIDHOU BOINALI		11 m²	0

Maître d'ouvrage: CHM

MAMOUDZOU



**Second Hôpital de Combani**  
DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA  
DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE " SIMPLIFIÉE "  
ETAT PARCELLAIRE  
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MAYOTTE



Ensemble Pour Faire Avancer Mayotte  
Konyo Moja Maore Yiendre Mbeli

INDICATIONS CADASTRALES				MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m <sup>2</sup> )		Etat civil	Surface (m <sup>2</sup> )	Surface (m <sup>2</sup> )
Titre 80 : Domaine de Combani				<b>Titre N° 80:</b> Titre N° 80 propriété dite "DOMAINE DE COMBANI" dont la contenance est de 656 hectares 46 ares 62 centiares appartient au Conseil Départemental de Mayotte.  <b>La parcelle AO 3:</b> Provient du morcellement du titre 80 "DOMAINE DE COMBANI" appartient au Conseil Départemental de Mayotte. <b>La parcelle AO 237:</b> Provient du morcellement du titre 80 "DOMAINE DE COMBANI" appartient au Conseil Départemental de Mayotte <b>La parcelle AP 10:</b> Provient du morcellement du titre 80 "DOMAINE DE COMBANI" appartient au Conseil Départemental de Mayotte <b>La parcelle AP26</b> Provient du morcellement du titre 80 "DOMAINE DE COMBANI" appartient au Conseil Départemental de Mayotte	<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAYOTTE</b>  <b>SIREN N° 229 580 004</b>  <b>8 rue de l'hopital</b> <b>BP 101</b> <b>97 600 - MAMOUDZOU</b>		
Village De Combani	AO 3	Terre	18510 m <sup>2</sup>			18510	0
	AO 231	Terre	31236 m <sup>2</sup>			463	30773
	AP 10	Terre	277 m <sup>2</sup>			277	0
	AP 26	Terre	15854 m <sup>2</sup>			330	15524

Maître d'ouvrage: CHM

MAMOUDZOU



**Second Hôpital de Combani**  
DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ  
PUBLIQUE " SIMPLIFIÉE "   
ETAT PARCELLAIRE  
**Monsieur AHAMADI BOINAMANI**



INDICATIONS CADASTRALES				MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS	
Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m²)		Etat civil	Surface (m²)	Surface (m²)	
Titre 1766 : COLORADO				<b>Titre N° 1766:</b> Titre N° 1766 propriété dite "COLORADO" dont la contenance est de 03 hectares 66 ares 16 centiares appartient à monsieur Ahamadi Boinamani, en vertu d'un acte de vente sous seing privé, du 5/04/1982, enregistré au bureau de Mamoudzou le 24/03/1983 F 58 n°209/1 et d'une requisition en date du 24 mars 1983 au fins de morcellement de la propriété dite "Domaine de Combani" Titre 80 pour créer la nouvelle propriété du présent titre.  <b>La parcelle AH 36:</b> La parcelle AH 36 est issue d'un morcellement du titre 1766, parametre inconnu de la CPI  <b>La parcelle AH 38:</b> La parcelle AH 38 est issue d'un morcellement du titre 1766, parametre inconnu de la CPI  <b>La parcelle AH 39:</b> La parcelle AH 39 est issue d'un morcellement du titre 1766, parametre inconnu de la CPI	<b>Monsieur AHAMADI BOINAMANI</b> , née le 10/02/1950 à Sada de nationalité française, marié à mme Amina ABDUO suivant les coutumes musulmanes, demeurant à Escalier Bandrani - 97640 SADA			
Village De Combani	AH 36	Terre	34543 m²				34543	0
	AH 38	Terre	258 m²				258	0
	AH 39	Terre	1290 m²				1290	0

Maître d'ouvrage: CHM

MAMOUDZOU



**Second Hôpital de Combani**  
DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE "  
SIMPLIFIÉE "  
ETAT PARCELLAIRE  
**Madame MOHAMED Moinaecha**



INDICATIONS CADASTRALES				MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m <sup>2</sup> )		Etat civil	Surface (m <sup>2</sup> )	Surface (m <sup>2</sup> )
Titre 80 : DOMAINE DE COMBANI				<b>Titre N°80:</b> Titre N° 80 propriété dite "DOMAINE DE COMBANI" dont la contenance est de 656 hectares 46 ares 62 centiares appartient au CONSEIL DEPARTEMENTALE DE MAYOTTE anciennement COLLECTIVITE DEPARTEMENTALE DE MAYOTTE , pour l'avoir acquis de la societe BAMBAO apres dissolution de cette societe en avril 1991. <b>La parcelle AP 192:</b> La parcelle AP 192 est issue d'un morcellement du titre 80, et de la division parcellaire de AP 11 formalité 9764P01 2023P3 provient d'une donation réalisée le 08/12/2022 date de dépôt 03/01/2023 reference 9764P01 2023P3" au profit de madame Moinaecha MOHAMED	<b>Madame Mohamed Moinaecha</b> , née le 25/12/1982 à Papeete, de nationalité française, célibataire, demeurant 16 rue Bassa 97615 Pamandzi	10000	0
Village De Combani	AP192	Terre	10000 m <sup>2</sup>				

Maître d'ouvrage: CHM

MAMOUDZOU



Second Hôpital de Combani

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE " SIMPLIFIÉE "

ETAT PARCELLAIRE

Madame MOHAMED Amina



Ensemble Pour Faire Avancer Mayotte  
Konyo Moja Maore Yiendre Mbeli

INDICATIONS CADASTRALES				MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m <sup>2</sup> )		Etat civil	Surface (m <sup>2</sup> )	Surface (m <sup>2</sup> )
Titre 80 : DOMAINE DE COMBANI				<b>Titre N°80:</b> Titre N° 80 propriété dite "DOMAINE DE COMBANI" dont la contenance est de 656 hectares 46 ares 62 centiares appartient au CONSEIL DEPARTEMENTALE DE MAYOTTE anciennement COLLECTIVITE DEPARTEMENTALE DE MAYOTTE , pour l'avoir acquis de la société BAMBAO après dissolution de cette société en avril 1991.	<b>Madame Mohamed Amina</b> , née le 06/04/1984 à Dzaoudzi, de nationalité française, chargée de projet, mariée à la mairie de Pamandzi le 4 janvier 2014 sous le régime des biens pure et simple aux termes d'un contrat de mariage, demeurant au 9 rue Guillou 91270 Vigneux-sur-Seine.		
Village De Combani	AP191	Terre	10000 m <sup>2</sup>				

Maître d'ouvrage: CHM

MAMOUDZOU



Second Hôpital de Combani

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE " SIMPLIFIÉE "

ETAT PARCELLAIRE

Madame RAÏSSA MOHAMED



Ensemble Pour Faire Avancer Mayotte  
Konyo Moja Maore Yiendre Mbeli

INDICATIONS CADASTRALES				MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m <sup>2</sup> )		Etat civil	Surface (m <sup>2</sup> )	Surface (m <sup>2</sup> )
Titre 80 : DOMAINE DE COMBANI				<b>Titre N°80:</b> Titre N° 80 propriété dite "DOMAINE DE COMBANI" dont la contenance est de 656 hectares 46 ares 62 centiares appartient au CONSEIL DEPARTEMENTALE DE MAYOTTE anciennement COLLECTIVITE DEPARTEMENTALE DE MAYOTTE , pour l'avoir acquis de la société BAMBAO après dissolution de cette société en avril 1991.	<b>Madame RAÏSSA MOHAMED</b> , née le 30/05/1985 à Dzaoudzi, célibataire, de nationalité française, demeurant au 16 rue Bassa 97615 Pamandzi.		
Village De Combani	AO 173	Terre	10000 m <sup>2</sup>	<b>La parcelle AO 173:</b> La parcelle AP 192 est issue d'un morcellement du titre 80, et de la division parcellaire de AO 5 formalité 9764P01 2023P3 provient d'une donation réalisée le 08/12/2022 date de dépôt 03/01/2023 référence 9764P01 2023P3" au profit de madame RAÏSSA MOHAMED		10000	0

Maître d'ouvrage: CHM

MAMOUDZOU



Second Hôpital de Combani

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION  
D'UTILITÉ PUBLIQUE " SIMPLIFIÉE "

ETAT PARCELLAIRE

Monsieur MOHAMED Raef Abd-EL



Ensemble Pour Faire Avancer Mayotte  
Konyo Moja Maore Yindre Mbeli

INDICATIONS CADASTRALES				MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS		
Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m <sup>2</sup> )		Etat civil	Surface (m <sup>2</sup> )	Surface (m <sup>2</sup> )		
Titre 80 : DOMAINE DE COMBANI				<p><b>Titre N°80:</b> Titre N° 80 propriété dite "DOMAINE DE COMBANI" dont la contenance est de 656 hectares 46 ares 62 centiares appartient au CONSEIL DEPARTEMENTALE DE MAYOTTE anciennement COLLECTIVITE DEPARTEMENTALE DE MAYOTTE , pour l'avoir acquis de la societe BAMBAO apres dissolution de cette societe en avril 1991.</p>	<p><b>Monsieur MOHAMED Raef Abd-EL</b>, né le 07/04/1994 à Dzaoudzi, célibataire de nationalité française, demeurant au 23 rue Peyssonnel 13003 Marseille, agent d'opération.</p>				
Village De Combani	AP190	Terre	3163 m <sup>2</sup>					3163	0
	AO 174	Terre	6837 m <sup>2</sup>					6837	0

**La parcelle AP 190:**

La parcelle AP 190 est issue d'un morcellement du titre 80 et de la division parcellaire de AP 11 formalité 9764P01 2023P3 provient d'une donation réalisée le 08/12/2022 date de dépôt 03/01/2023 reference 9764P01 2023P3" au profit de monsieur Raef Abd-EL MOHAMED

**La parcelle AO 174:**

La parcelle AO 174 est issue d'un morcellement du titre 80 et de la division parcellaire de AO 5 formalité 9764P01 2023P3 provient d'une donation réalisée le 08/12/2022 date de dépôt 03/01/2023 reference 9764P01 2023P3" au profit de monsieur Raef Abd-EL MOHAMED

Maître d'ouvrage: CHM

MAMOUDZOU



Second Hôpital de Combani

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION  
D'UTILITÉ PUBLIQUE " SIMPLIFIÉE "

ETAT PARCELLAIRE

Monsieur MOHAMED Attoumani Bahedja



Ensemble Pour Faire Avancer Mayotte  
Konyo Moja Maore Yiendre Mbeli

INDICATIONS CADASTRALES				MODE D'ACQUISITION	PROPRIÉTAIRES	EMPRISES À ACQUÉRIR	RELIQUATS
Lieu-dit	Références	Nature	Surface totale (m <sup>2</sup> )		Etat civil	Surface (m <sup>2</sup> )	Surface (m <sup>2</sup> )
Titre 80 : DOMAINE DE COMBANI				<b>Titre N°80:</b> Titre N° 80 propriété dite "DOMAINE DE COMBANI" dont la contenance est de 656 hectares 46 ares 62 centiares appartient au CONSEIL DEPARTEMENTALE DE MAYOTTE anciennement COLLECTIVITE DEPARTEMENTALE DE MAYOTTE , pour l'avoir acquis de la societe BAMBAO apres dissolution de cette societe en avril 1991.	<b>Monsieur MOHAMED Attoumani Bahedja</b> , née le 25/11/1951 à Mtapere de nationalité française, retraité, marié à mme Rachidi Zoubrida 12/03/1970 la mairie de Pamandzi suivant les coutumes du droit commun, demeurant à 1, lot Décasés Pamandzi 97615 Pamandzi	12267	0
illage De Combar	AO 172	Terre	12267 m <sup>2</sup>				